



## **LES FORMATIONS EN MARECHALERIE ET SYSTEMES DE REGLEMENTATION DANS LES ETATS EUROPEENS**

En 2009, les associations membres de l'EFFA ont été invitées à remplir un questionnaire portant sur la formation et les systèmes de réglementation en vigueur pour la maréchalerie dans leurs pays respectifs et à fournir des informations sur les effectifs de chevaux et de maréchaux-ferrants. Les questionnaires ont été remplis et renvoyés par les pays suivants :

- Autriche
- République tchèque
- Danemark
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grande Bretagne (à l'exception de l'Irlande du Nord, qui est soumise à d'autres directives)
- Pays-Bas
- Hongrie
- Suède
- Suisse

Les informations sont présentées dans le tableau ci-joint. Les questions sont rédigées en anglais, en français et en allemand et les réponses dans l'une de ces langues au choix de l'association nationale concernée. Pour accéder aux données, ouvrez le tableau et faites défiler jusqu'au pays qui vous intéresse. Vous verrez alors à la fois les questions et les réponses ; faites défiler vers le bas de la page pour voir l'ensemble des questions et des réponses. Lorsqu'il n'y a pas de réponse, cela signifie que l'association nationale n'a pas fourni les informations requises.

Les informations devraient s'avérer particulièrement utiles pour les maréchaux-ferrants qui prévoient de suivre une formation ou de travailler dans d'autres pays européens, ainsi que pour ceux qui délivrent des autorisations d'exercer et qui souhaitent connaître les conditions en vigueur dans d'autres pays.



## RESULTATS DE L'ENQUETE CONCERNANT LES FORMATIONS EN MARECHALERIE ET SYSTEMES DE REGLEMENTATION DANS LES ETATS EUROPEENS

### PARTIE I – FORMATION

#### 1. À partir de quel âge peut-on commencer une formation de maréchal-ferrant ?

Autriche	16	ans
République Tchèque	15	ans
Danemark	15	ans
Finlande		ans
France	16	ans
Allemagne	15	ans
Grande-Bretagne	16	ans
Pays-Bas	16	ans
Hongrie	18	ans
Suède	19	ans
Suisse	15	ans

#### 2. Y a-t-il un âge limite maximum, et si oui lequel ?

Autriche		Non
République Tchèque		Non
Danemark		Non
Finlande		
France	Adultes : pas de limite Apprentis : 23 ans	
Allemagne		Non
Grande-Bretagne		Non
Pays-Bas		

Hongrie Pas de limite

Suède

Suisse Non

#### 3. Les candidats doivent-ils avoir atteint minimum niveau scolaire ou expérience pratique avant de commencer ?

Autriche Non

République Tchèque Oui – École primaire obligatoire

Danemark Oui – 9 années de scolarité

Finlande Oui

France Non

Allemagne Oui

(a) Certificat de fin d'études primaires

(b) Un changement de cap implique l'achèvement d'une formation professionnelle

Grande-Bretagne Oui

Actuellement 4 GCSE (certificat d'études secondaires) et certificat de forgeron mais cela peut changer

Pays-Bas Oui

Prêt pour l'enseignement professionnel VMBO K

Hongrie Non

Suède Oui

1 mois avec un maréchal-ferrant

Suisse Oui

9 ans d'école primaire



## EUROPEAN FEDERATION OF FARRIERS ASSOCIATIONS EFFA

### 4. Quelle est la durée de la formation pour (a) les personnes sortant de l'école et (b) les étudiants plus âgés ?

Autriche	Actuellement au moins 1 an Doit passer à 3 ans
République Tchèque	(a) 3 ans (b) Pas de limite
Danemark	4 ans
Finlande	
France	Apprentis CAPA 2 ou 3 ans et BTM 5 ans Adultes CAPA pas de limite
Allemagne	3,5 ans (a) Formation après l'école 3,5 ans, après la 21e année ou le baccalauréat 2,5 ans plus 4 mois de cours préparatoire à l'examen d'Etat
Grande-Bretagne	Pareil pour tous 4 ans et 2 mois
Pays-Bas	(a) 3 ans (b) 2 ans
Hongrie	2 ans / 4 semestres
Suède	1 ou 2 ans en fonction du collège
Suisse	Durée de l'apprentissage 4 ans en cas de seconde formation ou selon l'âge et la formation préalable, la durée peut être réduite de 1 à max. 2 ans.

### 5. Combien d'étudiants suivent la formation généralement ?

Autriche	Aucun
République Tchèque	10
Danemark	20 – 25
Finlande	
France	
Allemagne	En fonction de l'école de ferrage

Grande-Bretagne	450
Pays-Bas	30 étudiants/année d'études
Hongrie	15
Suède	90
Suisse	Généralement 2

### 6. Y a-t-il un nombre limite d'étudiants ?

Autriche	Non
République Tchèque	Oui
Danemark	Non
Finlande	Oui
France	
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Non
Hongrie	Oui
Suède	Non
Suisse	Oui

### 7. La formation est-elle (a) à temps plein dans une école, (b) dans sa totalité avec un maître, (c) en partie avec un maître et en partie dans une école ?

Autriche	c
République Tchèque	c
Danemark	c
Finlande	c
France	a ou c
Allemagne	c
Grande-Bretagne	c



Pays-Bas	c
Hongrie	c
Suède	c
Suisse	c

8. Combien d'écoles enseignent la maréchalerie ?

Autriche	2
République Tchèque	Aucune jusqu'à la mise en place d'une nouvelle qualification
Danemark	1
Finlande	
France	10
Allemagne	10
Grande-Bretagne	3
Pays-Bas	3
Hongrie	1
Suède	4
Suisse	3 centres de formation pratique et 3 écoles professionnelles

9. La formation est-elle payante, et si oui combien coûte-t-elle ?

Autriche	Non
République Tchèque	Gratuit pour les étudiants terminant leur scolarité Étudiants plus âgés 900 euros
Danemark	Non
Finlande	Oui
France	
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Non en cas de bourse 12'000 euros en l'absence de bourse

Pays-Bas	Oui « Départ de l'école 1'400 euros par an Pour adultes 3'500 euros par an »
Hongrie	Oui 3'000 euros
Suède	Non
Suisse	Non

10. L'étudiant est-il en emploi rémunéré pendant son apprentissage ?

Autriche	Oui
République Tchèque	Non
Danemark	Oui
Finlande	Oui
France	Oui
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Non
Hongrie	Oui
Suède	Non
Suisse	Oui

11. L'étudiant doit-il réussir un examen officiel à la fin de la formation, et si oui de quel niveau est-il ?

Autriche	Oui, normes EFFA
République Tchèque	Oui, Qualification EFFA
Danemark	Oui
Finlande	Oui
France	Oui, Niveau 5
Allemagne	Oui, Examen d'Etat de ferrage
Grande-Bretagne	Certificat technique de niveau 3 Diplôme de la Worshipful Company of Farriers



Pays-Bas	Oui, MBO niveau 3
Hongrie	Oui, Il doit seul : ferrer des chevaux fabriquer des fers
Suède	Oui, Dépend des collègues
Suisse	Oui, À l'échelle nationale / Certificat Fédéral de Capacité

Grande-Bretagne	Pas explicitement mais tous domaines couverts
Pays-Bas	Oui
Hongrie	Oui
Suède	Non
Suisse	Oui

**12. L'examen comprend-il un exercice pratique de**  
**(a) fabrication de fers,**  
**(b) de ferrage,**  
**(c) un oral,**  
**(d) un écrit**

Autriche	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Non
République Tchèque	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Danemark	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Finlande	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
France	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Allemagne	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Grande-Bretagne	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Pays-Bas	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Hongrie	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui
Suède	(a) Oui, (b) Oui, (c) Non, (d) Oui
Suisse	(a) Oui, (b) Oui, (c) Oui, (d) Oui

**13. Les normes de l'EFFA font-elles partie de votre programme national de formation ?**

Autriche	Oui
République Tchèque	Oui
Danemark	Oui
Finlande	Oui
France	Non
Allemagne	Oui

**14. Votre système de formation et d'examen a-t-il été accrédité comme satisfaisant aux normes de base de l'EFFA ?**

Autriche	Oui
République Tchèque	Oui
Danemark	Oui
Finlande	Oui
France	Non
Allemagne	Non
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Oui
Hongrie	Non
Suède	Non
Suisse	Oui

**15. Si cela n'est pas encore le cas, prévoyez-vous de demander l'accréditation dans les 5 prochaines années ?**

Autriche	
République Tchèque	
Danemark	
Finlande	
France	Oui
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	



Pays-Bas	
Hongrie	Oui
Suède	Oui
Suisse	

**16. Votre système de formation et d'examen est-il reconnu par le gouvernement ?**

Autriche	Oui
République Tchèque	Oui
Danemark	Oui
Finlande	Oui
France	Oui
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Oui
Hongrie	Oui
Suède	Oui
Suisse	Oui

**17. Quel est l'organisation responsable de la détermination et du suivi des normes ?**

Autriche	Bundesinnung der Schlosser und Schmiede A-1040 Wien Schaumberggasse 20/4 metalltechnik@bigr2.at
République Tchèque	Ing. Jndřich Vinčálek Czech Farrier Association Lelekovice 320 664 31 Czech Republic ina.vin@volny.cz
Danemark	Gouvernement danois en consultation avec l'Association des ferronniers

Finlande	Finnish National Board of Education PO Box 380 FIN-0031 Helsinki
----------	--

France	CAPA Ministère de l'Agriculture BTM Assemblée permanente des chambres des chambres de métiers APCM
--------	--

Allemagne	Bundesministerium für VLE Regierungsdirektor Heym Rochusstr. 1 53123 Bonn
-----------	--

Grande-Bretagne	Farriers Registration Council Sefton House, Adam Court, Newark Rd, Peterborough PE1 5PP Tel. + 441733 319911 frc@farrier-reg.gov.uk
-----------------	---

Pays-Bas	Aequor MR Adriaan v Egmond Horaplantsoen 18 6717 LT Ede
----------	---

Hongrie	Ministère de l'Agriculture M. Laszlo Megyeri, 0036-30/966-3274
---------	---

Suède	Département de l'Agriculture à Stockholm
-------	--

Suisse	Union Suisse du Métal (USM) Centre de formation Chräjensinsel 2 3270 Aarberg Tél. +41 (0)31 391 70 28, Fax +41 (0)31 391 70 29 bildungszentrum@smu.ch
--------	--

**18. Existe-t-il un organisme responsable de la gestion de la formation ?**

Autriche	Bundesinnung der Schlosser und Schmiede A-1040 Wien Schaumberggasse 20/4 metalltechnik@bigr2.at
----------	--

République Tchèque	Oui, Voir la question 17
--------------------	--------------------------

Danemark	
----------	--

Finlande	Oui
----------	-----

France	Oui, Idem
--------	-----------

Allemagne	Non
-----------	-----



Grande-Bretagne	The Farriery Training Agency, Adam Court Newark Rd, Peterborough PE1 5PP	Pays-Bas	Oui Diplôme EFFA Certification Aequor
Pays-Bas	Oui NHB Deurne AOC Zwolle 6717 LT Ede	Hongrie	Non
Hongrie	Oui University of Kaposvár 7400 Kaposvár Guba S. u. 40 Balazs Novak 0036 302444576 E-Mail: novak.balazs@ke.hu	Suède	Oui, les conditions sont : Maréchaux-ferrant à plein temps Min. de 6 ans de pratique après l'apprentissage Examen SHF «5 cours de formation continue» 60 leçons commerce d'entreprise Certificat d'un jour de pédagogie Ce sont les conditions pour avoir accès à l'examen de maîtrise Infos sous: <a href="http://www.hovslagarforeningen.nu/Default.asp?path=24156%2C24157%2C24160&amp;pageid=35204">http://www.hovslagarforeningen.nu/Default.asp?path=24156%2C24157%2C24160&amp;pageid=35204</a>
Suède	Non	Suisse	Oui Formation complète de maréchal-ferrant Formation continue de maréchal-ferrant qual. USM Cours de maître d'apprentissage DIK
Suisse	Oui Union Suisse du Métal (USM)		

**19. Les maîtres maréchaux-ferrants doivent-ils remplir des conditions professionnelles, et si oui lesquelles ?**

Autriche	Non
République Tchèque	Oui Plus de 10 ans de ferrage Examen d'État
Danemark	Oui Examen danois Svende bret.
Finlande	Non
France	Non
Allemagne	Oui (a) maîtrise de construction métallique pour apprentis (b) pour les personnes changeant de cap min. 3 ans d'activité indépendante après l'examen de ferrage (c) direction d'une école de ferrage et cours de préparation: formation de maître d'apprentissage en ferrage/forgeron formateur en ferrage
Grande-Bretagne	Oui L11 Cours d'entraînement ATF Cours d'initiation ATF Évaluation de ferrage

**20. À qui un candidat intéressé doit-il s'adresser pour obtenir des informations sur la formation ?**

Autriche	Porte-parole fédéral des maréchaux-ferrants M. Josef Frech (Tél. +436642838383) Association autrichienne de maréchalerie (tél. +4366434118986) info@hufschmiedeverband.at
République Tchèque	Association tchèque des maréchaux-ferrants Ministère de l'Agriculture Institut national d'enseignement et de formation spécialisés
Danemark	Université danoise LIFE
Finlande	
France	Chambre de métiers
Allemagne	Aux écoles de ferrage, à l'EDHV (www.edhv.de) ou voir le point 17
Grande-Bretagne	Recrutement et directeur CPD Farriery Training Agency
Pays-Bas	Une des 3 écoles mentionnées à la Q18



Hongrie Dr Balázs Burucs  
0036 204139404  
E-Mail: burucsb@oai.hu

Suède L'Association suédoise de maréchalerie peut  
fournir des liens Internet vers les collègues  
et autres établissements de formation.

Suisse Centre de formation de l'USM à Aarberg  
Offices cantonaux de la formation professionnelle

**21. Existe-t-il une liste de maîtres maréchaux-ferrants, et si oui comment peut-on l'obtenir ?**

Autriche Oui  
[www.hufschmiedeverband.at](http://www.hufschmiedeverband.at)  
[www.metalltechnik.at](http://www.metalltechnik.at)

République Tchèque Oui  
Site Internet de l'Association tchèque  
des maréchaux-ferrants

Danemark Oui  
En s'adressant au Gouvernement

Finlande Non

France Non

Allemagne Oui  
[www.edhv.de](http://www.edhv.de)

Grande-Bretagne Oui  
[www.farrierytraining.co.uk](http://www.farrierytraining.co.uk)

Pays-Bas Oui  
Aequor

Hongrie Non  
Toujours pas de formation pour les maîtres

Suède Oui, publiée sous :  
[www.hovslagareforeningen.se](http://www.hovslagareforeningen.se)  
Les maîtrisés sont marqués par «M» après le nom

Suisse Oui  
Union Suisse du Métal (USM)  
Centre de formation  
Chräjeninsel 2  
3270 Aarberg  
Tél. +41 (0)31 391 70 28, Fax +41 (0)31 391 70 29  
[bildungszentrum@smu.ch](mailto:bildungszentrum@smu.ch)

**PARTIE II – RÉGLEMENTATION**

**22. Existe-t-il des restrictions quant aux personnes ayant le droit d'exercer le parage naturel ?**

Autriche Non

République Tchèque Non

Danemark Non

Finlande Non

France Non

Allemagne Oui

Grande-Bretagne Non

Pays-Bas Non

Hongrie Oui

Suède Non

Suisse Non

**23. Existe-t-il des restrictions quant aux personnes ayant le droit de pratiquer la maréchalerie ?**

Autriche Non

République Tchèque Oui

Danemark Non

Finlande Non

France Oui

Allemagne Oui

Grande-Bretagne Oui

Pays-Bas Non

Hongrie Oui

Suède Non

Suisse Oui



**24. Quel organisation fixe les conditions pour pratiquer la maréchalerie ?**

Autriche	Bundesinnung der Schlosser und Schmiede (conseil fédéral des serruriers et des forgerons)
République Tchèque	Gouvernement tchèque - Ministère de l'Agriculture Živostenský úřad - bureau des licences professionnelles
Danemark	
Finlande	
France	Gouvernement
Allemagne	BMVEL (voir 17), Référence : la loi sur le ferrage
Grande-Bretagne	The Farriers Registration Council Adam Court, Newark Road, Peterborough PE1 5PP
Pays-Bas	
Hongrie	Association hongroise de maréchalerie
Suède	
Suisse	Union Suisse du Métal (USM) Centre de formation Chräjeninsel 2 3270 Aarberg Tél. +41 (0)31 391 70 28, Fax +41 (0)31 391 70 29 bildungszentrum@smu.ch

**25. Quelles sont ces conditions ?**

Autriche	Pratique + examen d'État de ferrage
République Tchèque	Examen d'État et certificat d'expérience pratique
Danemark	
Finlande	
France	CAPA ou 3 ans de pratique de métier

Allemagne	a) Formation de constructeur métallique spécialité ferrage, plus 4 mois de cours de préparation à l'examen d'Etat de ferrage b) 4 semaines de cours d'introduction, 2 ans d'activité pratique séc. soc., plus 4 mois de cours de préparation à l'examen d'Etat de ferrage Après 5 ans, formation continue de forgeron formateur en ferrage (statut de maître)
Grande-Bretagne	Apprentissage complet (4 ans et 2 mois), y compris NVQ 3 + certificat technique + informatique, études commerciales, communication et application des chiffres Autres options pour l'armée, les titulaires de qualifications reconnues à l'étranger et comme stipulé dans la Directive UE 2005/36
Pays-Bas	
Hongrie	Certificat de réussite dans une école de maréchalerie agréée
Suède	
Suisse	Exigences minimales conformément à l'Ordonnance fédérale sur la formation et au plan de formation de maréchal-ferrant CFC (y compris les normes EFFA)

**26. Existe-t-il une différence entre les conditions à remplir par les maréchaux-ferrants venant d'autres pays de l'UE et par ceux venant d'ailleurs, et si oui laquelle ?**

Autriche	Non
République Tchèque	Non
Danemark	Non
Finlande	Non
France	Non CAPA ou équivalent
Allemagne	Non Valables pour l'ensemble des directives standard.



Grande-Bretagne	Oui Les maréchaux-ferrants de l'UE disposent de droits d'enregistrement en vertu de la Directive 2005/36 qui ne s'appliquent pas à ceux issus d'états non membres de l'UE
Pays-Bas	Non
Hongrie	Non Acceptation de diplômes UE Actuellement aucun maréchal-ferrant d'états non membres de l'UE
Suède	Non
Suisse	Oui Tous les pays ne disposent pas du modèle d'apprentissage de maître. (En principe, l'équivalence mutuelle s'applique pour les formations équivalentes)

**27. À quel organisme une personne souhaitant pratiquer la maréchalerie dans votre pays doit-elle s'adresser ?**

Autriche	Porte-parole fédéral des maréchaux-ferrants M. Josef Frech (Tél. +436642838383) Association autrichienne de maréchalerie (tél. +4366434118986) info@hufschmiedeverband.at
République Tchèque	Živostenský úřad - bureau des licences professionnelles
Danemark	
Finlande	
France	La Chambre de métiers du département
Allemagne	www.edhv.de ou aux écoles de ferrage, dont les adresses figurent sur le site Internet de l'EDHV
Grande-Bretagne	Farriers Registration Council (Q24)
Pays-Bas	Kamer van Koophandel (Chambre de commerce)
Hongrie	Communauté territoriale

Suède	Pas encore défini
Suisse	Union Suisse du Métal (USM) Centre de formation Chräjeninsel 2 3270 Aarberg Tél. +41 (0)31 391 70 28, Fax +41 (0)31 391 70 29 bildungszentrum@smu.ch

**28. La maréchalerie dépend-elle du ministère responsable de  
(a) la santé des animaux ou  
(b) le travail du métal?**

Autriche	(b)
République Tchèque	(a)
Danemark	(b)
Finlande	
France	a) + Ministère responsable de l'artisanat
Allemagne	(a)
Grande-Bretagne	(a)
Pays-Bas	(a)
Hongrie	(b)
Suède	(a)
Suisse	(b)

**29. Si elle est considérée du ressort du travail du métal, y a-t-il une tendance qui prévoit de la transférer vers la santé animale, et votre association soutiendrait-elle ce changement ?**

Autriche	Non
République Tchèque	
Danemark	À l'étude
Finlande	
France	Oui



Allemagne	Le ferrage n'étant plus rattaché à l'artisanat en Allemagne, la compétence incombe au Ministère fédéral de la Protection des consommateurs, de l'Alimentation et de l'Agriculture
Grande-Bretagne	
Pays-Bas	
Hongrie	Oui
Suède	
Suisse	Non, mais une approche de la protection des animaux est recherchée dans le cadre de la formation.

**30a La Commission européenne a publié la directive 2005/36 relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Le saviez-vous ?**

Autriche	Oui
République Tchèque	Oui
Danemark	Non
Finlande	Oui
France	Oui
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Oui
Hongrie	Non
Suède	Non
Suisse	Oui

**30b La législation nationale a-t-elle été adaptée pour appliquer cette directive dans votre pays ?**

Autriche	Oui
République Tchèque	Oui
Danemark	

Finlande	Oui
France	
Allemagne	Oui
Grande-Bretagne	Oui
Pays-Bas	Oui
Hongrie	Non
Suède	Non
Suisse	Oui

**30c Quel organisation officiel est chargé de la mettre en œuvre ?**

Autriche	Conseil supérieur fédéral schmiede.steiner@utanet.at
République Tchèque	Ministère de l'Éducation + autres départements connexes
Danemark	
Finlande	
France	APCM
Allemagne	Dans les Länder les différentes autorités compétentes, par ex. Regierungspräsidium (autorité administrative régionale), le BMVEL est compétent à l'échelle fédérale (cf. 17)
Grande-Bretagne	Département des affaires commerciales, de l'innovation et des compétences
Pays-Bas	Département économique
Hongrie	
Suède	
Suisse	L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie ainsi que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.



## EUROPEAN FEDERATION OF FARRIERS ASSOCIATIONS EFFA

### PARTIE III – CHIFFRES

#### 31. Quelle est la meilleure estimation du nombre de

- (a) chevaux,
- (b) poneys,
- (c) ânes

Autriche	Env. 105'000 au total
République Tchèque	(a) 65'000
Danemark	(a) 160'000 (b) 50'000 (c) 2'000
Finlande	
France	1'000'000
Allemagne	(a) + (b) 1,1 millions (c) 12'000
Grande-Bretagne	Les estimations diffèrent Total env. 940 000
Pays-Bas	(a) 350'000 (b) 50'000 (c) 5'000
Hongrie	(a) 5'800 (b) 475 (c) 2'300
Suède	300'000, toutes catégories confondues
Suisse	(a) 70'000 (b) 22'000 (c) 2'800

#### 32. Combien y a-t-il de maréchaux-ferrants à plein temps ?

Autriche	240 au total
République Tchèque	50

Danemark	250
Finlande	
France	1'000
Allemagne	3'000
Grande-Bretagne	2'500
Pays-Bas	200
Hongrie	100 – 120
Suède	400
Suisse	200

#### 33. Combien y a-t-il de maréchaux-ferrants à temps partiel ?

Autriche	Inclus dans le point 32
République Tchèque	300
Danemark	100 – 150
Finlande	
France	500
Allemagne	indifférenciable
Grande-Bretagne	Non différenciés Inclus au total à la Q32
Pays-Bas	500
Hongrie	50 – 60
Suède	600
Suisse	100

#### Adresse officielle:

##### The Forge

Avenue 'B', 10th Street  
NAC, Stoneleigh Park  
Warwickshire  
England CV8 2LG

#### Adresse de contact:

##### EFFA

c/o Swiss Metal Union  
Chräjeninsel 2  
CH-3270 Aarberg  
Tel. +41 32 391 70 28  
Fax +41 32 391 70 29  
www.eurofarrier.org